

L'UNION ARBRESLOISE PRÉSENTE

Vle Biennale de Sculpture de L'ARBRESLE

APPEL A CANDIDATURE & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Du 5 au 20 mars 2027

Pour sa sixième édition, la Biennale de Sculpture de L'ARBRESLE investit la cité pour célébrer la matière, le volume et le geste créateur. Porté avec passion par l'Union Arbresloise, activement soutenu par la Municipalité et encouragé par la Communauté de Communes, cet événement d'envergure s'affirme comme un jalon majeur de la création contemporaine régionale. L'exposition, entièrement gratuite et dédiée à l'art de la sculpture, invite le public à une déambulation artistique immersive au cœur de la ville.

Un Parcours d'art au cœur de la cité

La Biennale fait le choix d'une scénographie éclatée en intérieur, transformant la ville en un musée vivant. Les œuvres sélectionnées seront réparties harmonieusement au sein de plusieurs lieux emblématiques et de proximité : la salle d'exposition de la Médiathèque, l'Office de Tourisme, l'Hôtel de Ville, ainsi que chez les commerçants partenaires. Grâce à un plan détaillé diffusé sous forme de flyers, les visiteurs seront guidés à travers un véritable parcours sculptural urbain, favorisant la synergie entre dynamisme local, commerce et culture.

Nos engagements et objectifs

AXE CULTUREL	AXE PÉDAGOGIQUE	AXE TOURISTIQUE
Instaurer un rendez-vous biennal de référence pour soutenir, valoriser et promouvoir activement la vitalité de la création artistique et des sculpteurs de notre région.	Sensibiliser les jeunes générations aux expressions tridimensionnelles contemporaines à travers l'accueil de classes et l'organisation d'ateliers de sculpture dédiés aux enfants.	Fédérer des acteurs pluriels pour rayonner au-delà des frontières de la ville, générer un flux touristique vertueux et participer activement à l'animation du commerce de centre-ville.

Conditions générales d'inscription

La participation à la Biennale est soumise aux dispositions du présent règlement. L'exposition rassemble une vingtaine d'artistes rigoureusement sélectionnés pour la qualité, la singularité et la variété technique de leurs travaux (diversité des matériaux supports et des styles).

- **Volume d'œuvres** : Chaque artiste sélectionné est invité à présenter entre 3 et 5 œuvres destinées exclusivement à une exposition en intérieur.
- **Frais de participation** : L'inscription et l'exposition sont entièrement gratuites pour les artistes.
- **Sélection des candidatures** : Le Comité de sélection de l'Union Arbresloise examine l'ensemble des dossiers de candidature et statue souverainement sur le choix des artistes et des œuvres retenues.
Les exposants s'engagent à se conformer sans réserve aux décisions des organisateurs.

Scénographie et droits d'image

ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

Dans un souci constant d'harmonie esthétique et de mise en valeur de chaque démarche, les membres du Comité d'organisation assurent la répartition des emplacements. Cette configuration se fait selon l'envergure technique des pièces et les exigences spatiales, tout en s'efforçant de respecter au mieux les souhaits des participants.

LOGISTIQUE ET CARTELS

Il incombe aux artistes d'apporter le matériel technique nécessaire à la parfaite présentation de leurs travaux (socles, supports spécifiques) et de veiller à la parfaite stabilité et sécurité des pièces exposées. L'Union Arbresloise prend à sa charge la conception graphique et l'édition des cartels signalétiques standardisés pour chaque sculpture, ainsi que la réalisation d'une plaquette répertoriant les œuvres exposées.

DROIT À L'IMAGE

La Biennale faisant l'objet d'une importante couverture médiatique, des reportages photographiques et vidéos seront réalisés par l'organisation. Par leur participation, les artistes cèdent le droit d'utiliser ces images pour la promotion de l'événement, sans pouvoir s'y opposer ni réclamer de droits ou de rémunération.

Dispositions commerciales et ventes

Conformément à la philosophie de l'événement, les ventes au cours de la Biennale sont totalement libres. Les œuvres exposées peuvent être proposées à la vente selon la seule volonté de l'artiste, qui fixe librement son prix.

- **Absence de commission** : L'Union Arbresloise n'intervient pas dans les transactions et ne perçoit aucune commission sur les ventes réalisées. Elle décline toute responsabilité contractuelle ou financière quant aux modalités de paiement entre l'acheteur et l'artiste.
- **Don facultatif** : À l'issue de l'événement, les artistes ayant réalisé des ventes peuvent, à leur entière discrétion, effectuer un don volontaire à l'association. Ces contributions sont exclusivement affectées à la reconnaissance de la mise à disposition gracieuse des locaux municipaux et à la prise en charge des frais de logistique des bénévoles investis.
- **Inaliénabilité temporaire** : Dans le cas où une œuvre est vendue pendant la Biennale, celle-ci ne pourra en aucun cas être retirée par l'acheteur avant la

clôture officielle de la manifestation, afin de préserver l'intégrité de l'exposition pour le public.

Distinctions

Prix "Coup de cœur" du jury

À l'issue de l'exposition, une distinction intitulée « **Prix Coup de Cœur** » sera décernée.

- **Composition du jury** : Sous un regard attentif, exigeant et passionné, les délibérations seront menées par un jury composé des membres du comité de sélection et des représentants des organisations partenaires.
- **Critères d'attribution** : Ce prix récompensera la pièce ayant le plus marqué les esprits par sa qualité, son originalité ou sa force de création.
- **Souveraineté** : Les décisions du jury sont souveraines et sans appel

Prix du public

Les visiteurs seront invités à voter pour leur sculpture préférée.

Le prix « Prix du public » sera décerné à l'auteur de l'œuvre gagnante:

- **Annnonce des lauréats** : Les noms des artistes récompensés seront officiellement annoncés lors de la cérémonie de clôture de l'exposition.

Assurance et responsabilités

Obligation d'Assurance Responsabilité civile : Chaque exposant a l'obligation légale d'être couvert par une assurance Responsabilité civile (RC) valide pour toute la durée de l'événement.

Pendant toute la durée de la Biennale (incluant les phases d'installation, d'exposition et de décrochage), les œuvres demeurent sous la responsabilité unique, exclusive et permanente de l'artiste. En cas d'accident, de dégradation, de vol, d'incendie ou de casse survenue sur une œuvre, la responsabilité de l'Union Arbresloise, de la municipalité ou des commerces dépositaires ne pourra en aucun cas être engagée.

La souscription d'une assurance complémentaire (vol, dommages) reste à l'entière discrétion et à la charge financière exclusive de l'exposant.

Communication et présence des artistes

L'événement bénéficie d'un plan média global orchestré par l'organisation : réseaux sociaux, affichages urbains, presse locale, édition de catalogues et de flyers-parcours. En contrepartie, chaque artiste sélectionné s'engage à devenir l'ambassadeur de la Biennale en relayant activement les visuels et informations auprès de son propre réseau professionnel (site web, newsletters, réseaux sociaux, press-book)

Présence requise : Pour faire vivre la dimension d'échange de la Biennale, la présence des artistes est vivement sollicitée lors des deux grands temps forts :

Le vernissage officiel : Vendredi 5 mars 2027 à 19h00.

La clôture et la remise des prix: Samedi 20 mars 2027 à 16h00 (Salle d'exposition de la Médiathèque).

Organisation : Union Arbresloise :

Candidatures & Informations :: Secrétariat du Comité d'Organisation : 7, rue Émile Fournier. 69210 –
L'ARBRESLE unionarbresloise69@gmail.com

Contacts :

- Patricia DEVILLE Présidente de l'U.A .: 06 83 42 73 05 / patriciadeville@hotmail.fr

- Sylvie DUPERRAY- BARDEAU : 07 83 51 23 99 / sylvie.duperray@laposte.net

Jean-Paul AVRIL : 04 74 01 44 05 / jeanpaul.avril@free.fr -

Jean-Marie DELVERT : 06 19 24 36 94 / jmd.sculpt@gmail.com

- - - -

-